

**A.S. MONTS
BASKET**



CLUB :
CONVENTION DE TRANSPORT

Entre le club de : l'AS MONTS
et M. Mme : parents de :

Avec la volonté de tranquilliser les parents des enfants désireux de se rendre aux différentes manifestations sportives auxquelles participe le club de MONTS il est convenu ce qui suit entre :

le club représenté par son Président, Monsieur NIVET Frédéric
et Monsieur, Madame

Moi, accepte de transporter les enfants du club de MONTS dans mon véhicule personnel.

Je m'engage à respecter les règles élémentaires du code de la route et notamment :

- à posséder un permis de conduire en cours de validité
- à présenter un véhicule assuré au tiers, au minimum incluant la protection des passagers autres que les membres de ma famille
- à présenter un véhicule en conformité avec l'obligation du contrôle technique
- à respecter le nombre de places autorisées dans mon véhicule, à faire attention au passager de la place avant dont l'accès est réglementé par l'âge
- à obliger les enfants transportés à s'attacher avec les ceintures prévues à cet effet.
- à ne pas prendre le volant si j'ai absorbé une boisson alcoolisée.

Le club de MONTS doit fournir le jour même à chaque conducteur :

- le plan d'accès au gymnase où a lieu la rencontre
- le numéro de téléphone du responsable du club d'accueil
- la liste des numéros de téléphone des parents des enfants présents
- le téléphone du responsable du club pour la sortie de la journée

Le club de MONTS s'engage à ce qu'aucun enfant ne soit accepté à se déplacer sans le document signé des représentants légaux, de l'autorisation de transport.

Date et signature

Date et signature

Le président du club de MONTS

Le conducteur bénévole

14/09/2018

